



Sept grandes entreprises françaises sur dix ont une implantation en Basse-Normandie

Elles sont grandes, et alors peu nombreuses, ou petites, et alors très nombreuses. De fait, les entreprises du secteur privé sont très différentes les unes des autres et composent un tissu productif qui varie selon les secteurs d'activité. La nouvelle définition de l'entreprise comme "plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services" permet d'appréhender cette diversité. Les grandes entreprises françaises sont nombreuses à s'être implantées en Basse-Normandie, mais l'importance de leur implantation est très variable.

Michel Moisan, Insee

En 2012, près de 70 200 entreprises ont une implantation en Basse-Normandie dans le secteur marchand non agricole. Deux tiers d'entre elles n'ont aucun salarié. Environ 67 300 entreprises appartiennent à la catégorie des microentreprises ou des très petites entreprises et 172 sont de grandes entreprises. Ces deux ensembles concentrent la même part de l'effectif salarié bas-normand (28 % des salariés du privé), mais le premier regroupe, en outre, une partie écrasante de l'emploi non salarié bas-normand (estimé à 55 000 emplois en 2012, hors agriculture). Les deux autres catégories d'entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) d'une part, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) d'autre part, concentrent respectivement 23 % et 22 % de l'emploi salarié bas-normand. Cette structure du tissu productif est presque identique à la moyenne des régions de province.

Les grandes entreprises fortement présentes dans l'industrie et les activités financières

On dénombre au total 243 grandes entreprises en France. 172 d'entre elles, soit sept sur dix, ont une implantation en Basse-Normandie, dont l'importance est très variable. Seulement 102 de ces entreprises emploient plus de cent salariés dans la région. Les vingt plus importantes, en nombre d'emplois en Basse-Normandie, concentrent 62 % des effectifs bas-normands des grandes entreprises. Parmi les 172 grandes entreprises implantées dans la région, on retrouve celles dont le réseau s'étend sur tout le territoire (La Poste, la SNCF, EDF, Vinci, Veolia, les grandes banques ou les groupes de la grande distribution). C'est l'implantation d'autres grandes entreprises qui contribue aux spécificités de l'économie bas-normande, avec Areva dans le nucléaire, DCNS dans la construction

1 28 % des salariés bas-normands du secteur privé travaillent dans une grande entreprise

Répartition des entreprises, établissements et effectifs salariés par catégorie

Catégorie d'entreprise	Nombre d'entreprises		Nombre d'établissements		Parts d'effectifs salariés (%)		
	Ensemble	dont effectif salarié nul	Ensemble	dont effectif salarié nul	Basse-Normandie	Province	France
Microentreprises	65 468	44 186	70 826	48 983	20	20	18
Très petites entreprises	1 876	31	3 324	901	8	8	7
PME (petites et moyennes entreprises)	1 867	3	5 022	1 494	23	22	20
dont Petites entreprises	1 033	0	2 273	621	9	9	8
Moyennes entreprises	834	3	2 749	873	14	13	12
Entreprises de taille intermédiaire	811	0	3 242	778	22	23	23
Grandes entreprises	172	0	4 266	1 555	28	28	31
Ensemble	70 194	44 220	86 680	53 711	100	100	100

Source : Insee, Clap, Lifi 2012

navale, PSA ou AB Volvo (Renault Trucks) dans l'automobile, Bosch ou Valeo dans les équipements pour automobile, les groupes Agrial, Bigard, LDC ou Lactalis dans l'agro-industrie, le groupe Lucien Barrière dans les services. Les grandes entreprises ont une emprise très forte dans l'industrie, là où les immobilisations matérielles sont importantes et exigent de grandes capacités financières. C'est le cas surtout dans la fabrication de matériels de transport, le secteur de l'industrie où la concentration est la plus poussée. Les activités financières sont un autre secteur de prédilection des grandes entreprises. Quelques grandes entreprises sont aussi présentes dans les services collectifs, comme le groupe Korian (maisons de retraite, cliniques, maisons de convalescence...). Ce sont des structures à but lucratif intervenant aux côtés du secteur public et des associations.

Les entreprises de taille intermédiaire sont beaucoup plus nombreuses (811). 161 d'entre elles emploient plus de cent salariés en Basse-Normandie. Dans l'industrie, les ETI ont une emprise sur l'activité comparable à celle des grandes entreprises (un tiers des effectifs salariés industriels), notamment dans l'agroalimentaire. Elles ont une emprise supérieure dans le commerce (24 % des salariés du secteur contre 20 % pour les grandes entreprises). Dans la liste des ETI, on trouve des fleurons "locaux" de l'industrie bas-normande : Acome (électronique), les coopératives Isigny-Sainte-Mère et les Maîtres laitiers du Cotentin (industrie du lait), Guy Degrenne (arts de la table), Chéreau (carrosserie automobile). De puissants groupes français ou internationaux qui ont en Basse-Normandie une implantation conséquente y figurent également : Cooperl (filrière porcine), Batteur (pharmacie), Dresser (équipements industriels)... Enfin, on trouve les groupes de la grande distribution de taille intermédiaire (Aldi, Système U Nord-Ouest...).

Les PME puissantes dans la métallurgie et la construction

Contrairement à une idée reçue, les PME n'occupent pas une place plus importante en Basse-Normandie qu'ailleurs. Leur part dans l'emploi salarié total (23 %) est très proche de la moyenne des régions de province (22 %). Elles jouent cependant un rôle essentiel dans certains secteurs, par exemple dans l'industrie traditionnelle, comme la métallurgie (41 % des salariés du secteur), ou dans des activités d'implantation plus récente, comme la plasturgie. Elles sont très dépendantes des commandes des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire lorsqu'elles ont essentiellement une activité de sous-traitance. Leur réactivité et leur capacité d'innovation sont des atouts pour répondre au mieux aux besoins des clients. Elles occupent aussi une place non négligeable dans certaines activités de services, comme la partie "secteur privé" de la santé et de l'action sociale (39 % des salariés de ce secteur), ainsi que dans la construction (30 % des salariés).

Enfin, les microentreprises et les très petites entreprises sont dominantes dans la construction et les services à la personne, notamment dans l'hébergement et la restauration. Leur marché se situe le plus souvent dans leur environnement proche. Dans la construction, les

microentreprises se confondent pratiquement avec le secteur artisanal. Elles sont plus de 9 400, dont 5 250 sans aucun salarié. Les autres emploient un salarié du secteur sur trois. L'artisanat alimentaire (boulangerie, pâtisserie, charcuterie) est réparti dans 1 541 microentreprises qui, ensemble, concentrent 18 % des salariés de l'agroalimentaire bas-normand.

La quasi-totalité des microentreprises sont des entreprises indépendantes. A l'inverse, les grandes entreprises appartiennent toutes à des groupes. L'indépendance diminue avec la taille. La catégorie des PME exprime bien cette différence : alors que deux petites entreprises sur trois sont indépendantes, la proportion chute à une sur cinq dans la catégorie des entreprises moyennes. ■

Définitions

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354 dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. L'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme "la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes". Cette définition rend compte de l'organisation en groupe.

Le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les **microentreprises** occupent moins de dix personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.
- les **petites et moyennes entreprises** (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Dans cette étude, par PME, on entend les PME hors microentreprises et hors très petites entreprises (TPE), ces dernières ayant été isolées pour mieux rendre compte de la structure du système productif. Les TPE emploient entre 10 et 19 salariés, ou emploient moins de 10 salariés mais ont un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros. Par ailleurs, les PME sont elles-mêmes scindées en deux sous-catégories : les petites entreprises (20 à 49 salariés) et les moyennes entreprises (50 à 249 salariés).

Le champ de l'étude est constitué des entreprises privées, ou entreprises marchandes, hors agriculture, sylviculture et pêche. Il inclut les unités économiques qui n'appartiennent pas au secteur public mais qui interviennent dans le "secteur principalement non marchand", notamment dans la santé et l'action sociale.

Insee Basse-Normandie
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL
Rédacteur en chef :
Kévin DE BIASI
Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

ISSN 2416-8874
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- "Une structure d'entreprises proche de la moyenne nationale", *Cent pour cent Basse-Normandie* n°240, avril 2013
- "Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud", *Insee Première* n°1440, avril 2013
- "En Basse-Normandie, trois emplois salariés marchands sur dix dépendent de l'Île-de-France", *Insee Flash Basse-Normandie* n°29, octobre 2015

